

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE BREST



MAIRIE DE GUIPAVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2022

DELIBERATION 2022-12-87

OBJET : CONVENTION DE FINANCEMENT TERRITOIRE NUMERIQUE EDUCATIF – VOLET SOCLE NUMERIQUE DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze décembre, à quatorze heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice JACOB, Maire.

Date de convocation : 08 décembre 2022

Date d'affichage : 08 décembre 2022

En exercice : 33
Présents : 29
Votants : 33

Etaient présents : Fabrice JACOB, Christian PETITFRÈRE Anne DELAROCHE, Jacques GOSSELIN, Monique BRONEC, Joël TRANVOUEZ, Ingrid MORVAN, Philippe JAFFRES, Céline SENECHAL, Nicolas CANN, Pierre GRANDJEAN, Danièle LE CALVEZ, Catherine ANDRIEUX, Yannick CADIOU, Marie-Françoise VOXEUR, Claude SEGALEN, Gisèle LE DALL, Patrice SIDOINE, Eliane PICART, Marie FOURN, Daniel LE ROUX, Jean-Yvon BOUCHEVARO, Claire LE ROY, Pierre BODART, Catherine GUYADER, Alain LAMOUR, Isabelle BALEM, Régine SAINT-JAL, Emmanuel MORUCCI conseillers municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Procurations :

Morgane LOAEC à Ingrid MORVAN
Aurélie MESLET à Catherine ANDRIEUX
Simon DE MEYER à Yannick CADIOU
Jean-Yves CAM à Isabelle BALEM

Madame Claire LE ROY a été nommée secrétaire de séance.

CONVENTION DE FINANCEMENT TERRITOIRE NUMERIQUE EDUCATIF – VOLET SOCLE NUMERIQUE DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES

La crise sanitaire a révélé la nécessité de disposer d'outils numériques et d'une formation à leurs usages, pour assurer la continuité pédagogique en cas de rupture des enseignements en présentiel. Parallèlement, les confinements ont provoqué un accroissement des inégalités entre élèves, entre familles, parfois entre professeurs, en fonction de leur degré de maturité numérique.

Afin de pallier cette fracture numérique, la collectivité avait répondu, en 2021, à un appel à projets présenté par l'Education nationale.

Aujourd'hui, dans le cadre du déploiement du projet « Territoire Numérique Educatif » au sein du département du Finistère, le dossier a été pris en compte et fait l'objet d'une convention définissant les modalités de cofinancement et le suivi de l'exécution des dépenses relatives au socle numérique dans les 6 écoles élémentaires de la commune.

Le Territoire Numérique Educatif est un dispositif d'équipement et de formation adapté aux besoins et aux contextes du territoire. Il vise à améliorer l'efficacité du système éducatif et réduire les inégalités scolaires en mobilisant l'outil numérique sur 4 volets : l'équipement, la formation, les ressources et la parentalité.

De part cette convention, la collectivité s'engage à acquérir des équipements numériques et des services et ressources pédagogiques numériques associés ainsi qu'à leur installation d'ici à la fin 2024.

Concernant le volet équipement, il s'agit d'équiper chaque classe d'un socle numérique de base mais également d'équipements mobiles mutualisables dans chaque école élémentaire.

L'évaluation des besoins auprès des différents établissements engage des dépenses pour la collectivité à hauteur de 93 798€ (volets équipements et services/ressources pédagogiques numériques).

La subvention de l'état s'élève au maximum à 61 813€, soit 70% des dépenses sur le volet équipement et 45% sur le volet services et ressources.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la convention et ses modalités d'exécution,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir ainsi que tous les documents s'y rapportant.

PJ : Convention.

Avis des commissions :

Affaires scolaires, Enfance, Jeunesse, Affaires sociales, Solidarités, Handicap : Favorable
Finances, Administration Générale, Personnel, Communication, Démocratie, Citoyenneté, Relations internationales : Favorable

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité

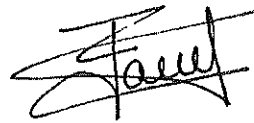
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
A GUIPAVAS, LE 15 DECEMBRE 2022

La secrétaire de séance,



Claire LE ROY

Le Maire,



Fabrice JACOB

